Image not found or type unknown

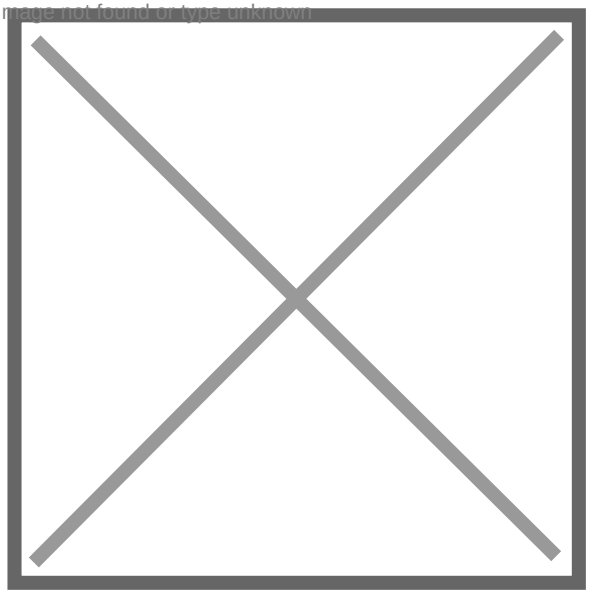

Convocation au commissariat après conflit de voisinage

Par **Edwin mark**, le **14/12/2018** à **17:18**

BonjourrnrnIl y a quelques temps, j'ai eu une altercation avec ma voisine. D’abord des échanges verbaux puis j'ai fini par céder à ses énièmes insultes, je l'ai bousculée, elle est tombée par terre mais s'est relevée tout de suite de manière hystérique, donc cela n'a pas entraîné de blessures. Elle a menacé de porter plainte. Quelques jours plus tard, je reçois une convocation du commissariat de ma ville.rnrnJe ne vais bien entendus pas, devant l'agent de police, nier le fait de l'avoir bousculée mais je demande quels risques j'encours sachant que c'est la première fois que je me retrouve convoqué au commissariat ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **15/12/2018** à **07:46**

BonjourrnIl faudrait déjà connaître le motif exact de la plainte...rnSi c'est pour coups et blessures, le risque est proportionnel à l'itt prononcée par un médecin.rnrnhttps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés